



Coordination des Services

Group # 2

RÉSUMÉ

Les recommandations (2004-2007) du Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale (CEDVF) identifient le besoin d'une coordination des services afin d'assurer que des services soient donnés aux femmes qui ont éprouvé la violence du partenaire intime (VPI). Quatre secteurs, parmi ces recommandations, ont été identifiés comme des priorités pour promouvoir la coordination du service afin de réduire le potentiel de létalité pour les femmes ayant éprouvé le VPI.

Directives interministérielles

Recommandations 2004-6, 2004-17, 2007-12, 2007-32

- Les directives interministérielles devraient encourager et fournir le financement pour augmenter des pratiques et des protocoles coordonnés parmi et entre la police, la famille et les cours criminelles ainsi que les services connexes à la cour tels que des services de victime-témoin, médiation, accès non-surveillé, SAE, les programmes d'intervention auprès des agresseurs et probation supervisée.
- La mention des modèles existants dans la province d'Ontario peuvent être copiés pour contrôler des cas à risque élevé.

Développement des protocoles intersectoriels

Recommandations 2004-3, 2004-14, 2004-15, 2004-19, 2004-21, 2006-11, 2006-21, 2007-13, 2007-33

Il est recommandé que des protocoles soient développés entre les secteurs pour augmenter la collaboration, pour partager l'information et pour formaliser des pratiques.

Protocoles spécifiques recommandés par le CEDVF :

- Les services de protection d'enfants et la communauté de la Violence faite aux femmes (VFF)
- Les Sociétés d'aide à l'enfance de l'Ontario et l'Association du Barreau d'Ontario
- Les centres pour les sans-abris développent le registre central des logements disponibles et coordonnent les services de transport
- La police et centres pour sans-abris
- La police et la Couronne : Sécurité
- Services de protection d'enfants et les comités scolaires
- Police et CPIC : Réponse de la police aux infractions des "ordonnances de ne pas faire" sous *Acte sur le droit de la famille*

Coordination des services intersectoriels

Recommandations 2004-7, 2004-15, 2005-5, 2006-30, 2007-8

- Développer une conscientisation des services disponibles entre les secteurs pour faciliter l'appui aux femmes qui ont éprouvé le VPI.

Secteurs identifiés : Ontario au Travail, des soins de santé, services de protection d'enfants, la communauté de VFF, les comités scolaires

La gestion de cas à risque élevé

Recommandations 2004-5, 2004-16, 2004-17, 2005-12, 2005-14, 2006-5, 2006-14, 2006-20, 2006-33, 2007-23, 2007-32

- Il est recommandé que, dès qu'un cas a été identifié comme cas à risque élevé, il doit y avoir une réaction du système de sorte que le cas puisse être activement contrôlé.
- Secteurs inclus dans les recommandations : Gouvernement (ministère de la sécurité communautaire et des services correctionnels, et le ministère du procureur général), police, la Couronne, les services de protection d'enfants, la communauté de VFF.